

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX { Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillet, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LEVOLLIVRE, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT { Lyon... 24 fr.
Hors Lyon... 30
Etranger... 40
Un an... 13 fr.
Six mois... 7 fr.
Trois mois... 3 fr.

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

Lyon, 4 Janvier 1849.

Polémique.

Nous lisons dans le *Salut Public* une dissertation sur le suffrage universel qui nous paraît s'écarter trop de la vérité, pour que nous n'essayons pas de faire revenir notre confrère de son opinion.

Le *Salut Public*, dans son numéro 292, commence par constater que le SUFFRAGE UNIVERSEL est une conquête réelle et incontestable de la Révolution de février.

Il reconnaît ensuite que le suffrage universel est la base fondamentale du gouvernement républicain.

Analysant ensuite les opinions diverses qui se produisent au sujet du droit de suffrage, il dit que les uns le considèrent comme dérivant de la forme républicaine, seule inaliénable et indiscutable.

Les autres, et il est de ce nombre, pensent que le droit de suffrage est supérieur au droit républicain, et que le peuple a toujours le droit de changer la forme de son gouvernement.

Partant de là, le *Salut Public* déclare qu'il ne peut admettre que la forme républicaine est la seule forme logique de gouvernement.

Si par conséquent, ajoute-t-il, le peuple voulait revenir, par le suffrage universel, aux carrières de la monarchie, nous ne voyons pas que ce droit pût lui être contesté.

Tel est, si nous ne nous trompons, le résumé fidèle de la dissertation du *Salut Public*.

Voici notre réponse au nom du droit naturel violé et du droit républicain méconnu, ou plutôt travesti.

Commençons par constater formellement et de façon à ce que le *Salut Public* n'y puisse revenir, qu'il reconnaît au peuple seul le droit de se donner, par la voie du vote universel, le gouvernement qui lui plaît.

Cette déclaration, qui ressort des termes mêmes de son article, déblaye les abords de la discussion de tous les pièges à loup dont l'ont encombré les partisans du droit divin, et nous mène droit au cœur de la question, à savoir :

— Qu'est-ce que le droit au suffrage universel ?

— Qu'est-ce que la forme républicaine ?

Nous croyons que le droit du peuple au vote universel est un droit naturel, inaliénable et supérieur à toutes formes gouvernementales.

Nous croyons, en outre, que la forme républicaine n'en est que le corollaire indispensable; car elle est la seule forme gouvernementale qui permette au droit de suffrage de s'exercer en toute liberté.

Ainsi, nous différons avec le *Salut Public* en ceci :

Qu'il prétend que le suffrage universel peut et doit choisir, s'il lui plaît, une autre forme que la République.

Et que nous, nous soutenons qu'en dehors de la République, le suffrage universel ne peut ni ne doit trouver un complet et libre essor.

Et voici comment nous le prouvons :

Nous demandons pardon à nos lecteurs de leur répéter aussi souvent la même chose; — mais, en vérité, le sens politique est tellement perverti dans notre pauvre France, qu'il faut en arriver à démontrer et à défendre des axiomes.

Revenons à notre preuve :

Nous disons qu'en dehors de la République, le suffrage universel n'a plus sa liberté d'action, ni un complet développement.

Pourquoi ?

Parce qu'en dehors de la République démocratique, il n'y a pas cinquante formes de gouvernement, il n'y en a que deux : l'oligarchie, la monarchie.

C'est-à-dire : la volonté d'un ou de plusieurs, substituée héréditairement à la volonté de tous; c'est-à-dire encore, l'anéantissement du droit au suffrage, du droit du peuple d'exprimer et de faire prévaloir sa volonté à lui, puisque la forme oligarchique ou monarchique l'absorbe et le confisque à son profit.

Or, nous le demandons, un principe peut-il s'annuler, se violer lui-même ?

En fait, cela s'est vu : mais en droit, et c'est une discussion de droit que le *Salut Public* a entamée, en droit, cela est-il admissible.

Non, non, trois fois non.

Le suffrage universel est à la condition de s'exercer continuellement au profit de tous et par tous, et comme nous le disions dernièrement encore, par les électeurs futurs, comme par ceux de cette année.

Eh bien ! nous le répétons, ce droit au suffrage ne peut exister complet que sous la République démocratique, seule forme à l'aide de laquelle il ait puissance d'atteindre son développement normal et régulier.

Nous ne prétendons pas pour cela que le peuple n'ait pas le droit de revenir aux carrières de la monarchie, — mais nous soutenons qu'il ne peut s'engager avec un roi que pour un an; qu'au bout de l'an, il doit appeler à exprimer avec lui son suffrage, toute la fraction de la population que son âge appelle à exercer un droit et qui remplace les vides que la mort a opérés dans les rangs des votants.

Nous soutenons, en conséquence, que cette monarchie n'en serait pas une; car qui dit roi, dit roi héréditaire, tandis que le roi soumis chaque année, de par le droit strict et absolu du peuple reconnu par le *Salut Public* et par nous, ne serait qu'un roi électif, soit un président.

Le *Salut Public* pense-t-il comme nous ?

Pense-t-il

— Que le droit de suffrage est inaliénable et transmissible ?

— Que le peuple souverain d'aujourd'hui ne peut engager, aliéner, usurper la souveraineté du peuple de demain ?

— Que, par conséquent, le principe mobile de la forme républicaine est seul logique et conforme aux exigences du droit de suffrage ;

— Tandis que le principe stationnaire de la forme monarchique lui est complètement antipathique ?

Veut-on un simple calcul de probabilité à l'appui de ce que nous venons de dire ?

Voici des chiffres qui prouvent que, dans un cas donné et possible, le suffrage universel opérant en dehors de la forme républicaine peut arriver à confisquer la volonté de la majorité au profit de la minorité.

Les électeurs français sont au nombre de 9 millions : dans dix ans, ils seront 10 millions.

Or, supposez que demain, ils décident, à la majorité de 6 millions contre 3 millions que la France se constitue en monarchie et délègue le pouvoir héréditaire à ***.

Tous les ans, 500 mille électeurs à peu près entrèrent dans les listes, et 400 mille en sortirent, sur lesquels 260 mille dont le vote fut acquis au roi et 140 mille à la République.

Sur les 500 mille nouveaux, nous avons le droit de supposer que 400 mille voudront la République, et 100 mille seulement la monarchie.

Qu'arrivera-t-il ?

Calculons le résultat de ce déplacement de votes au bout de dix ans.

	Electeurs, 10,000,000
Sur les cinq millions d'électeurs ayant participé au vote précédent, 3,400,000 appartenant à la majorité qui a décrété la monarchie, ci	3,400,000
1,700,000 à la minorité qui voulait la République, ci	1,700,000
Sur les 5 millions d'électeurs nouveaux, nous supposons que 4 millions veulent la République, ci	4,000,000
et qu'il ne reste plus qu'un million d'adhérents à la monarchie, ci	1,000,000

Voilà donc, au bout de dix ans, — une heure dans la vie d'une nation ! — voilà 4 millions 400 mille électeurs qui font la loi à 5 millions 700 mille, et leur imposent un roi ! un Charles IX, peut-être, ou un Ferdinand.

Que pense le *Salut Public* de ce calcul de probabilités ?

Et l'*Union Nationale* ?

Caric.

En reproduisant, textuellement, l'article suivant extrait d'une correspondance parisienne, nous croyons devoir protester contre les passages que nous y avons soulignés.

L'intérêt personnel, dit la correspondance, peut seul plier l'homme au travail.

Au nom de la solidarité chrétienne, de la fraternité évangélique, au nom de la divine parole du Christ : « Aidez-vous ! aimez-vous les uns les autres, » nous protestons.

Nous protestons encore au nom de la vérité historique contre l'assertion du publiciste parisien qui prétend que les premiers pionniers américains réussirent de prime-abord à coloniser l'Amérique.

— Et lesquelles ?
Juan commençait à comprendre qu'il en fallait finir et il répondit :

— C'est que d'un seul coup, nous jouerons le va-tout. Vous, la Santa-Carmen de l'arrière à l'avant, et moi Juanita des pieds à la tête.

Balthazar eut encore un moment de terrible hésitation; mais Juanita dansait alors sur le pont, au milieu d'un cercle de matelots et de partisans.

Et qui aurait pu voir Juanita dansant la Jota aragonaise sans l'aimer et vendre pour elle son âme au diable ? Or, la Santa-Carmen ne valait pas l'âme d'un chrétien.

Balthazar accepta.

Dix ans après le jour où se passe la scène que nous racontons, et alors que la Santa-Carmen n'avait plus à son bord un seul des acteurs de notre drame, celui qui l'aurait visité, aurait encore pu voir, sculpté dans le bois du grand mât, le chiffre 9; chiffre sacré, comme on sait, multiple de 5, ce ternaire mystérieux qu'on retrouve dans toutes les cosmogonies. Mais nul n'aurait pu dire au visiteur curieux ce que signifiait ce chiffre, ni pourquoi il avait été gravé là.

Nos lecteurs l'ont deviné sans doute, et pas n'est besoin de leur dire qu'il avait été destiné par le conteur de Pedro à perpétuer la mémoire de l'heureux coup de dés qui finit par livrer à don Juan de Watteville la tartane la Santa-Carmen.

En effet, le sort l'avait servi jusqu'au bout, et sur 8 amenés par Balthazar, don Juan avait renchéri d'un point.

Hélas ! ce combat pacifique devait avoir un sanglant dénouement malgré les efforts de Juan pour l'éviter.

Balthazar, ivre de colère, de jeu, d'amour et de vin, regretta peut-être encore moins, après son dernier coup de dés, la tartane que la Gitana.

En ce moment, la jolie Catalane, lasse de la danse, était venue se coucher aux pieds de Pedro, assis sur le bastiugaga,

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LE PIRATE GENTILHOMME.

II. — La Santa-Carmen. — (Suite.)

En ce moment, le profil de Juanita se dessinait sur l'azur du ciel, pur, élégant et coquet à damner un saint. Ses cheveux noirs déroulés dans les ébats de la danse, noyaient ses brunes épaules dans leurs ondes satonnées et sa voix de sirène chantait les amours de dona Mercédès et du roi Samche.

Balthazar la regarda un instant, et il vida sur le tapis sa bourse et sa ceinture...

— A mille ducats la brune Gitana ! dit-il, et les dés roulèrent.

Mais, comme l'avait espéré don Juan, la chance avait tourné. Chaque coup de dés, à son tour, devint fatal au capitaine marchand, et une heure ne s'était pas écoulée qu'il avait non-seulement perdu quelques milliers de ducats, mais que sa cargaison tout entière était engagée et qu'il ne lui restait guère à jouer que sa tartane.

C'est là que l'attendait don Juan qui, en joueur raffiné, épaisait sa veine heureuse et espérait qu'un dernier coup de dés le rendrait, sans combat, maître de la Santa-Carmen.

Eh bien ! maître, dit-il en ricaneant à son tour et en lui désignant du doigt la jolie catalane, croyez-vous encore que Juanita ne reverra pas le hameau de San Juan del Mare.

Balthazar, sombre et l'œil en feu, se taisait. Un verre plein d'eau-de-vie était à portée de sa main; il le saisit et l'avala d'un trait.

— Je ne suis pas encore à sec, répondit-il.

— Et que vous reste-t-il donc, maître, sinon votre mousse,

* Voir les n° des 29, 31 décembre et 3 janvier.

qui certes, ne vaut pas mon enjeu, à moi.

— Et la Santa-Carmen ?

— La tartane !

— Ne trouvez-vous pas qu'elle est aussi belle que votre sœur ?

— Je suis de votre avis, maître, mais votre tartane, songez-y.

Balthazar se versa une nouvelle rasade.

— Il est vrai, ajouta le tentateur, que Juanita est un beau brin de fille.

— Oui, murmura Balthazar, et penser que j'ai failli la gagner; perdre sur trois ! C'est Satan qui a tourné les dés.

— Courage, maître, il se lassera de vous tourmenter.

— Oh ! si vous disiez vrai...

— Essayez.

— Mais ma tartane; toute ma tartane, c'est trop à la fois.

— Eh bien ! coupons l'enjeu.

— Comment cela ? La moitié de Juanita.

— Non, mais la moitié de la Santa-Carmen.

— A la bonne heure...

— Commençons par le gaillard d'arrière, nous verrons après...

Et le jeu recommença.

Hélas ! le gaillard d'arrière devint, en un instant, la propriété de notre héros.

— Bon, pensa-t-il, me voici déjà à demi-marin. Encore un tour de roue et la Fortune m'aura servi à souhait. Si vous voulez, capitaine, ajouta-t-il à voix haute, nous passerons à l'avant.

— A l'avant, soit !

L'avant resta la possession de Balthazar, grâce au double-six qu'il ramena tout triomphant. Du même coup, le gaillard d'arrière lui fut restitué. Mais Juanita restait à son frère, et de nouveau, le démon de la chair vint le tenter.

— Votre revanche, senior, je vous l'offre.

— Je l'accepte, répartit Juan, mais à d'autres conditions.

Nous rappellerons à ceux qui ont étudié l'histoire des premiers défrichements, que quatre émigrations successives furent détraquées, anéanties avant qu'on réussit à naturaliser la race blanche sur les terres du Nouveau-Monde.

Ces réserves faites, nous sommes de l'avis du correspondant, et nous avons la ferme croyance que jamais le communisme ne réussira à rien fonder.

Voici la correspondance parisienne :

« La déroute complète des Icaris, annoncée par les journaux de la Nouvelle-Orléans, est un fait désormais incontestable. M. Cabet qui, jusqu'à ce jour, s'était borné à accompagner au Havre les cohortes voyageuses de ses disciples, et qui s'en retournait paisiblement à Paris, après leur avoir donné sa bénédiction, s'est décidé, pour sauver les débris de son idée, à s'embarquer lui-même pour l'Amérique. Parviendra-t-il à rallier les fuyards? Décidera-t-il ces pauvres diables à tenter une nouvelle expérience, sur ces terres maudites, où la maladie et la faim les ont déjà une fois décimés? Nous ne le pensons pas, et peu importe en vérité, car le communisme ne peut marcher que de chute en chute, et la récidive de l'épreuve ne ferait que rendre son échec plus définitif et plus éclatant. Les derniers des cabéciers s'en prennent de leur échec à toutes choses et à tout le monde.

« Leurs avant-gardes étaient menées par des traîtres, le climat a été meurtrier! Mon Dieu! tout émigrant sera un traître, toute terre sera infertile, tout ciel sera insalubre, quand on viendra à l'application du communisme. Ces braves gens, dont quelques-uns sont de très-bonne foi, s'obstinent à chercher en dehors d'eux-mêmes les raisons de leur déconfiture, et la cause qu'ils ne veulent pas voir frapperait leur entreprise à mort, leur donnât-on la Touraine à coloniser. Cette cause ignorée de ce bon M. Cabet, c'est la nature même de l'homme, que l'intérêt personnel peut seul plier au travail, et qui ne consentira jamais à noyer son individualité dans une œuvre collective.

« Les intrépides pionniers de l'Amérique du nord ont accompli des colonisations bien autrement rudes que celles du Texas, et avec des ressources bien inférieures. Mais ils savaient, en remplissant leur rude tâche, que le sang et les sueurs qu'ils prodiguaient seraient féconds pour leurs familles, et que nulle solidarité ne les relèverait des torts de la paresse. Le communisme, comme toutes les autres sectes du socialisme, a créé un homme de fantaisie, qu'il fait fonctionner dans les livres, mais qui se refuse complètement aux expériences sur le terrain.

« Les journaux français, en reproduisant, en vulgarisant par leurs commentaires, les faits que nous révèle la presse de la Nouvelle-Orléans, rendent un immense service à leur pays, qui, désormais, il faut l'espérer, est à l'abri de ces déceptions dont une foule de malheureux ont payé les frais. »

Remaniements préfectoraux.

M. Léon Masson, ancien sous-préfet, remplace M. Tonnet à la préfecture de la Somme.

M. Leroy, ancien préfet, remplace M. Dussard à la préfecture de la Seine-Inférieure.

M. Gaujat remplace M. Rampal à la préfecture de la Loire-Inférieure.

Randoin, ancien sous-préfet, remplace M. Cuzon à la préfecture de l'Oise.

M. de Sivry remplace M. Gaujat à la préfecture d'Indre-et-Loire.

M. de Preissac, ancien sous-préfet, remplace M. Cère à la préfecture de Lot-et-Garonne.

M. West remplace M. Fawtier à la préfecture du Haut-Rhin.

M. Brun, ancien préfet, remplace M. Lorentz à la préfecture de la Meurthe.

M. Meunier, ancien préfet, remplace M. Planet à la préfecture du Cher.

M. Planet remplace M. Coppens à la préfecture de la Corrèze.

M. Dugué, ancien sous-préfet, remplace M. Vergers à la préfecture de l'Aude.

M. Roselli, ancien sous-préfet, remplace M. Caylus à la préfecture de la Marne.

M. Bonnin remplace M. Cazavan à la préfecture de la Vendée.

M. Petit de la Fosse, ancien préfet, remplace M. Ruiz à la préfecture de la Nièvre.

On a été étonné hier du petit nombre de lettres qui ont été mises à la poste. Leur nombre n'atteignait pas le dixième de celui qui est ordinairement constaté chaque année à la date du 31 décembre. C'est que beaucoup de personnes, voulant profiter de la diminution du port de lettres, ont attendu à aujourd'hui, 1^{er} janvier, pour expédier leurs correspondances. Aussi, le matin, les lettres étaient si nombreuses à la rue Jean-Jacques, que l'on aura beaucoup de peine, malgré l'augmentation du personnel, à terminer le service pour l'heure ordinaire du départ des malles-postes.

Nous croyons que l'on s'effraie à tort du résultat de cette réforme pour le revenu public, et que l'administration des postes rapportera dès la première année de la réforme, un revenu à peu près égal à celui de l'année dernière. Il est vrai qu'en Angleterre on n'est pas encore arrivé à retrouver l'ancien taux des recettes. Mais la réforme anglaise a été bien plus radicale que la nôtre. La moyenne de l'ancien tarif était de 1 shilling, ou 1 fr. 25 c., et le port a été réduit uniformément à 1 penny ou 10 centimes. Chez nous, au contraire, la moyenne des ports de lettres ne dépassait pas 60 centimes, et elle est réduite des deux tiers seulement à 20 centimes. Par conséquent, si la multiplication d'un nombre de lettres confiées à la poste suit en France la même proportion qu'en Angleterre à la suite de la réforme, on peut espérer que le trésor n'éprouvera aucune perte dès l'année 1849.

COURRIER DU MATIN.

Assemblée Nationale.

Correspondances particulières de LA LIBERTÉ.

Séance du 2 janvier. — Présidence du cit. MARRAST.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de plusieurs propositions relatives au règlement.

Le cit. président : Le citoyen Boussi a la parole pour demander l'ajournement.

Le cit. Boussi demande l'ajournement, par le motif que le rapport est incomplet. Plusieurs propositions, dit-il, ont été présentées, outre celles dont s'occupe le rapport. Il est donc important que l'Assemblée puisse délibérer sur toutes à la fois.

Le bruit des conversations particulières couvre tellement la voix de l'orateur, que le citoyen président, pour obtenir le silence, menace de suspendre la séance.

Il faut dire que le citoyen Boussi entretient l'Assemblée d'une proposition déposée par lui et non rapportée, et qui a pour but d'organiser le travail dans les bureaux. Ces développements un peu insolites excusent l'inattention de l'Assemblée.

Le cit. Hubert DELISLE : La proposition du citoyen Boussi est une proposition extrêmement grave, qui modifie profondément l'organisation intérieure de l'Assemblée. La commission n'a pas cru devoir faire son rapport sur cette proposition, à une époque aussi avancée de l'existence politique de l'Assemblée. Il y a plus, la commission ne peut savoir quand elle pourra faire son rapport, et elle insiste pour la discussion immédiate.

Le cit. SAINT-GERMAIN appuie l'ajournement. Il s'entonne qu'on veuille appliquer à l'Assemblée, qui a déclaré qu'elle serait constituante jusqu'à la fin de sa carrière, les dispositions de la constitution relatives à la législative. On dit que la session est avancée. Je n'ignore pas que des partis poussent à la dissolution. (A gauche : Oui ! oui !) Veut-on, par les propositions de la commission, nous empêcher de voter les lois organiques. Mais, qu'on le sache bien, nous ne céderons à aucune intimidation.

La proposition de l'honorable citoyen Boussi a été traitée un peu légèrement. Il est certain que l'organisation intérieure de l'Assemblée laisse beaucoup à désirer. Pour ne parler que de nos comités, ne serait-il pas juste et conve-

nable qu'ils fussent le résultat d'un vote de l'Assemblée, et non celui des volontés individuelles ou peut-être d'habiles calculs? D'un autre côté, on se plaint de la perte de temps et l'on vient nous proposer de nouvelles discussions ayant pour but de modifier le règlement.

Le cit. DUPIN aîné : L'Assemblée peut s'appeler Constituante, je ne chicanerai pas sur les mots, elle n'en est pas moins obligée à respecter la Constitution terminée et à laquelle elle ne saurait toucher. L'Assemblée ne peut plus faire que des lois révoquées par elles ou par nos successeurs, pour-44 et 43, dont mon expérience récente a fait sentir l'impérieuse nécessité. Maintenant, on voudrait faire toutes les lois et ne laisser à la législative que les affaires courantes.

Il ne s'agit pas de faire ce que vous voudrez, mais ce que vous pourrez. (Hilarité.) Eh bien ! c'est précisément en vertu de cet ordre du jour que vous vous êtes donné, que j'insiste pour l'adoption de l'article 41, qui remédie aux inconvénients de la précipitation. Si vous ne pouvez tout faire, au moins vous ferez bien. J'insiste pour la priorité en faveur de la proposition de la commission.

Le cit. abbé FAYET : On nous parle de précipitation. Eh bien ! je demande la permission de soulever quelques voiles. (Mouvement.) Le vote par vous d'un projet de loi qui supprimait une partie de l'impôt du sel, impôt déclaré inique par tout le monde, voilà le prétexte à ces accusations de précipitation ; et quel grand mal à ce que le pauvre paie moins l'assaisonnement nécessaire à son aliment !

On nous dit que c'est mettre la perturbation dans nos finances. Je le nie. C'est la science économique qui, depuis un certain nombre d'années, a fait invasion dans le monde financier, aux dépens du bon sens du peuple, en réglant la recette sur la dépense, au lieu de régler la dépense sur la recette. Le motif réel de la proposition de la commission doit donc être écarté. C'est avec une profonde douleur que j'ai vu évoquer à cette tribune les souvenirs de l'histoire de Macédoine. Je ne sais pas comment les choses se passaient dans ce temps-là. Ce que je sais, c'est que, dans le nôtre, les budgets sont toujours vides, et le peuple toujours à jeûner. (Hilarité. Bravos.)

Le cit. DUPIN : Je ne reprocherai point à un orateur aussi grave que celui qui descend de cette tribune d'avoir égaré un sujet naturellement aride (murmures) ; un esprit élégant se glisse partout (murmures) ; mais il faut revenir au fond de la question. L'art. 41 sera-t-il ou non mis à exécution? Avec une assemblée unique (interruptions) ; je demande la liberté de la tribune. (Murmures.) On a eu tort de rappeler le vote de la loi sur le sel, puisque le citoyen Passy avait été le premier à reconnaître l'équité de la réduction qu'il déclarait seulement inopportune. Un ministre des finances n'a pas de meilleurs amis que les impôts, et la conduite du citoyen ministre des finances s'expliquait parfaitement en face d'un budget en déficit de 500 millions.

Une voix : Ce n'est pas vrai.

Le cit. président : L'expression est inconvenante.

Une voix : Dites grossière.

Une autre voix : Citoyen président, faites faire silence.

Le cit. président : Le président ne peut pas l'impossible. (Bruit.)

Le cit. DANJOY : Si j'étais là je serais plus impartial. (Explosion de murmures à gauche : A l'ordre ! A l'ordre !)

Le cit. MATHIEU : Cédz le fauteuil au citoyen Danjoy.

Le cit. DUPIN insiste pour l'adoption de l'art. 41 qu'il croit nécessaire contre les votes précipités ; c'est un grand malheur que, par l'adoption d'un amendement, on vienne jeter la perturbation dans nos finances. Je reconnais, du reste, que l'abbé Fayet n'est pour rien dans cette perturbation, car il a voté contre l'amendement. (Hilarité bruyante.)

Le cit. H. PASSY : Quelques paroles du citoyen Fayet m'obligent à monter à cette tribune. Que le citoyen abbé veuille bien consulter l'histoire, et il verra que, dans le gouvernement absolu, les populations étaient bien autrement pressurées par l'impôt. On décrétait les dépenses, et il fallait bien ensuite que le peuple les acquittât. N'est-ce pas vous, d'ailleurs, vous Assemblée, qui votez l'impôt? Je regrette les paroles prononcées par le citoyen Fayet, dans sa bouche elles ont une grande portée, et sont de nature à éveiller la défiance des contribuables sur l'utilité et la légitimité de l'impôt. Le contribuable ne demande pas mieux que de trouver le prétexte pour ne pas payer. (On rit.) Rappelez-vous l'impôt des 45 centimes qu'on a eu tant de peine à percevoir.

Le cit. abbé FAYET : Il n'est rien de si aisé que d'accuser l'homme qui prend la défense du peuple. (Rumeurs à droite! Réclamation.) Loin de moi la pensée d'entraver la marche du gouvernement, mais l'avertir. On nous dit : les recettes sont nécessaires, c'est vrai ; mais n'est-il pas temps de diminuer les dépenses, seul moyen de rétablir l'équilibre? Nous sommes ici pour faire le bien du pays, et ce n'est pas en nous jetant des épigrammes à la tribune que nous y parviendrons. (On rit.)

Le cit. SÉNART, laissant de ce côté l'incident, s'oppose, au nom de la commission de règlement, à l'ajournement. Il a

et elle reposait sa tête sur les genoux du jeune aventurier, en levant sur lui ses grands yeux noirs, tandis que la main de son amant s'égarait dans les flots de sa chevelure dénouée.

Gracieuse comme une pèri d'Orient, jamais Juanita n'avait été si belle. Aussi, quand Balthazar l'aperçut, éperdu, hors de lui, par un effort suprême, il vainquit la torpeur de l'ivresse, et s'élançant sur elle, il tomba à ses pieds, et sa lèvre se posa sur le col frémissant de la jeune fille.

Un petit cri d'alarme effrayée sortit de la poitrine de Juanita et fut suivi bientôt d'un rugissement du jaloux et vindicatif Pedro.

En une seconde, se représentèrent à son esprit, grossies par la jalousie, les scènes qui avaient dû précéder son arrivée à bord de la Santa-Carmen, — ce dernier affront et les efforts que Balthazar faisait pour enlacer de ses bras la taille souple et rétive de sa maîtresse, achevèrent de l'exaspérer, et, plus prompt que l'éclair, plus prompt que don Juan, qui devinant dans ses yeux sa pensée, voulut l'arrêter, il tira son poignard et l'enfonça dans la poitrine du malheureux capitaine.

Au cri que poussa don Balthazar, en tombant, matelots et conductiers s'élançèrent près de lui. Mais déjà Pedro, soulevant le corps du capitaine, crispé par les dernières convulsions de l'agonie, l'avait lancé pardessus le bord, et les spectateurs de ce meurtre n'étaient pas revenus encore de leur stupor, que déjà l'onde avait englouti sa victime, et que quelques rides circulaires indiquaient seules la place de son tombeau.

Une horrible confusion — scène plus facile à comprendre qu'à décrire, — suivit cette catastrophe imprévue. Les matelots de la Santa Carmen parlaient de venger leur capitaine. Mais qu'auraient-ils fait douze contre trente, et ivres comme ils l'étaient. La moitié, à peu près, paya de la vie, cette généreuse mais folle tentative, et alla rejoindre don Balthazar au fond de la mer. Les six autres demandèrent grâce, ce que don Juan de Wateville s'empressa de leur ac-

corder, — désolé qu'il était de la tournure tragique que contre son gré avait prise une aventure si joyeusement commencée.

Parmi eux était le pilote. On le mit de suite à la barre. Ses cinq compagnons, complètement désenivrés, se partagèrent la manœuvre sous la surveillance des compagnons du Chêne, et tandis que quelques uns de ceux-ci, sous la conduite de Pedro retournaient au bois chercher en toute hâte le reste de la troupe, les matelots préparèrent tout pour mettre à la voile et se trouver au large avant le jour.

Ce qui fut fait.

Les compagnons des Montagnes Noires, ramenés par don Pedro, embarquèrent à bord de la Santa Carmen : les cinq matelots, bon gré malgré s'enrolèrent dans la bande de don Juan, et en souvenir de cette aventure, et du rôle qu'y avait joué Juanita, on baptisa la Santa Carmen, et on lui donna le nom plus payen de Gitana.

(La suite à un prochain numéro.)

FRONDES.

Le quatrain suivant a été composé par M. Etienne Arago, à propos du remaniement ministériel.

L'Assemblée est bien satisfaite

Du ministère qu'on lui fait ;

Elle n'avait qu'une buvette,

Elle a maintenant un Buffet.

Naïveté du NATIONAL.

On avait prétendu que M. Bixio, le nouveau ministre du commerce, était une concession faite au National. Le National répond : « M. Bixio est un homme de cœur et d'esprit ; il ne nous a jamais appartenu. » O naïveté !

L'éteignoir du petit père Marrast.

Paris avait résolu d'illuminer pour célébrer la proclamation du président ; ce qu'apprenant, le citoyen Marrast dit :

« Je vais mettre un éteignoir sur leurs lampions ! » Alors, avec cette puissance de stratégie dont il a donné tant de preuves au fauteuil de la présidence de l'Assemblée, il prévint, déjà un complot napoléoniste dont personne n'avait entendu parler, hâta la proclamation, enleva la cérémonie, et sauva la patrie. Comme il vantait son coup d'éteignoir : — Oui, lui répondit un représentant jovial, mais vous avez un fameux coup de soleil !

Bonbons démocratiques et jouets socialistes.

Que le commerce parisien ressuscite par le courant des circonstances, ou que le jour de l'an le galvanise, il faut reconnaître que nos marchands affrontent la situation avec une rare sagacité, et en tirent tout le parti possible.

J'ai vu, à l'étalage d'un confiseur, un banquet socialiste en chocolat ! Une infinité de bons hommes assis autour d'une table en caramel, mangeant du veau démocratique praliné ; les bouteilles sont en pistache ; le président, M. d'Al... S... est en chocolat-Marquis. M. Proudhon est confit, et M. Pierre Ler... cristallisé. Un des convives est en train de porter un toast à la méfiance. Son speech est en sucre de pomme.

Chez les marchands de jouets, j'ai vu des présidents de clubs en carton, des croquemittains démocrates, des pantins parlementaires, des jeux de cartes électoraux, des poupées vésuviennes et des petits voyages en Icarie. C'est pour vous dire, monsieur, que le commerce parisien s'est cramponné au seul moyen qui lui reste à prendre, celui d'inféoder sa spécialité à la chose publique, et de mêler à ses produits la critique de l'année.

C'est ainsi que, pour la première fois de leur vie, nos confiseurs glissent le sel dans leur sucre, et que nos marchands de jouets se jouent des affaires du pays. Enales de nos vaud devillistes, ils composent des revues avec du chocolat et des polichinelles. Que voulez-vous ? le commerce de 1849 n'embarquera qu'à ce prix. C'est Mercure remorqué par Aristophane, dirait M. J.-J. (Corsaire.)

paru convenable à la commission que les lois organiques, complément de la Constitution, fussent votées avec la même solennité que celle-ci.

Le cit. Boussi : Je n'ai qu'un mot à dire. (La clôture ! la clôture !) Je demanderai à la commission si elle veut enterrer ma proposition ? (La clôture ! la clôture !) Le citoyen Dupin vous a dit, Citoyens. (La clôture ! Parlez contre la clôture.)

La clôture est prononcée.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

Le cit. Durin : Je demande la priorité pour l'article 53.

Le cit. Hubert Delisle : En effet, quant à présent on ne peut parler que sur cet article, toute autre préoccupation doit donc être écartée.

« Art. 53. Au jour fixé, la discussion est ouverte. Aucun projet de loi, sauf le cas d'urgence, ne sera voté définitivement qu'après trois délibérations, à des intervalles qui ne peuvent être moindres de cinq jours. »

Les paragraphes suivants ne sont que les développements de ce premier paragraphe de l'art. 53.

La séance continue.

PARIS, 2 Janvier 1849.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Quatre cents représentants environ se sont présentés hier en personnes, ou ont déposé leurs cartes, à l'Elysée National. Les noms de tous ces visiteurs ont été pris avec grand soin. Les plus importants seront publiés comme un trophée par les journaux ministériels.

On nous assure que parmi ces noms ne se trouve pas celui du général Cavaignac. L'ancien président du conseil a, dit-on, repris l'attitude d'expectante en face du président de la République, et il explique cette attitude par les hostilités que les journaux qui passent pour être les organes du pouvoir, affectent vis à vis de l'Assemblée nationale.

On prétend d'ailleurs, toujours, ainsi que je l'écrivais hier, que cette attitude est sur le point de changer. On nomme les intermédiaires qui ont été chargés de porter les premières paroles aux chefs de l'ancienne majorité. On serait très près de s'entendre sur celles des lois organiques qui seraient discutées, et celles qu'on pourrait ajourner. Cependant une difficulté subsiste, et elle est grave. L'opposition tiendrait à voter la loi sur l'enseignement que, d'une autre part, on voudrait ajourner. On craint, que dans la future Assemblée législative, l'animosité ne compte plus d'ennemis que dans la constituante actuelle, et que l'opinion catholique n'ait alors des chances de triomphe qu'elle n'a pas aujourd'hui.

D'un autre côté, il est vrai, les partisans de l'ajournement prétendent que la discussion actuelle de la loi sur l'enseignement amènera le conflit qu'on veut éviter entre les portions modérées de l'Assemblée, et qu'elle fera renaitre précisément les divisions auxquelles, en ce moment, on veut mettre un terme.

— En quittant l'Elysée, les officiers de la 3^e et de la 5^e légions, et beaucoup d'autres, se sont rendus en bon ordre chez M. le général Cavaignac. Pendant toute la soirée, un grand nombre d'officiers en tenue se sont fait écrire chez l'ex-président du conseil.

— Les malveillants assurent que le peu de paroles qui a été prononcé pendant les réceptions, a été rempli d'allusions à la gêne qui résultait des étroites dimensions de l'Elysée pour des réunions aussi importantes. On prétend qu'en recevant le clergé et les ministres des différents cultes dimanche soir, on aurait, après avoir exprimé le regret de ne pouvoir faire les choses plus grandement, laissé naître l'espoir que prochainement on pourrait, comme sous l'empire, faire beaucoup mieux qu'aujourd'hui. Je vous laisse à penser à quelles interprétations les trois mots soulignés ont donné lieu.

— Le bruit était répandu ce matin que le ministère allait de nouveau se dissoudre.

— Nous apprenons qu'un représentant du peuple doit faire à l'Assemblée la proposition d'établir un impôt sur les polices des compagnies d'assurance.

— On assure que les arrangements ministériels qui viennent d'avoir lieu sont provisoires, et qu'aussitôt après la nomination du vice-président de la République, une nouvelle administration sera formée. On dit même que des propositions ont été faites à M. Dufaure, et que ce dernier, après en avoir conféré avec le général Cavaignac, a déclaré que si le pays réclamait ses services, il rentrerait aux affaires.

— On dit qu'un déret va être présenté à l'Assemblée nationale pour régulariser la position de la Banque de France à proroger jusqu'au 1^{er} mai 1850 la dispense qui lui a été accordée de rembourser ses billets.

— On nous assure que la garde marine, formant le 25^e bataillon de la garde mobile, doit être licenciée à partir du 15 janvier prochain.

— Des propositions ont été faites à M. le général Lamoricière pour l'envoyer à Alger comme gouverneur-général de la colonie. On dit que M. Lamoricière a demandé quinze jours pour réfléchir avant d'accepter.

— Il est question, dans tous les cercles politiques, d'une entrevue fort vive qui aurait eu lieu tout récemment entre MM. le général Cavaignac et A. Marrast. Le général aurait fait de vifs reproches au président de l'Assemblée ainsi qu'à M. Dufaure, en se plaignant d'avoir été trompé par eux. « Vous m'avez assuré, aurait-il dit, que j'avais un parti nombreux en France, et que les suffrages donnés à mon nom contrebalanceraient ceux de M. L. Napoléon, et cependant vous avez fait de mon nom le jouet de la nation. » Une rupture complète a eu lieu à la suite de cette entrevue, et c'est, dit-on, depuis ce moment, que M. A. Marrast s'est rapproché du président de la République, afin de se faire nommer à la vice-présidence.

— On a beaucoup parlé depuis quelques jours dans les

couloirs de l'Assemblée nationale, de la possibilité du choix de M. A. Marrast comme vice-président de la République. Il est, en effet, fort douteux qu'il soit porté par le président sur la liste des trois candidats, mais ce qui paraît hors de doute, c'est qu'il a fait des démarches pour se rapprocher de M. L. Napoléon. La mauvaise humeur qu'on remarque, depuis quelques jours, dans le *National* semblerait indiquer que ces ouvertures n'ont pas été accueillies.

— On nous assure que des interpellations doivent être adressées prochainement dans l'Assemblée nationale au gouvernement au sujet des arrêtés du chef du pouvoir exécutif des 11 et 19 décembre, qui ont modifié l'organisation administrative de l'Algérie. Une ligne paraît s'être formée entre certaines personnes qui ont participé, à Paris, à la direction des affaires de notre colonie et quelques représentants plus particulièrement dévoués à la famille du président de la République. Le but de l'intrigue est de restaurer le pouvoir militaire dont les récents arrêtés ont beaucoup restreint les attributions. Mais en même temps, pour apaiser les réclamations des colons contre ce qu'ils nomment le *despotisme du sabre*, il serait question de confier le gouvernement de l'Algérie à un membre de la famille Bonaparte. Avant que cette petite conspiration n'éclate au grand jour, nous en dévoilerons tous les mystères.

— M. Louis Bonaparte vient d'appeler au gouvernement de l'Elysée le commandant Thiboutot, officier de gendarmerie qui, en 1836, fut chargé de conduire l'amnistié de Strasbourg jusqu'à Rochefort.

— Le premier aide-de-camp du nouveau ministre de la guerre est le lieutenant-colonel Beuret, beau-fils de M. de Tracy, ministre de la marine.

Parcours financier.

La rente a été assez ferme et un peu en hausse pour la liquidation. Les acheteurs cherchaient à se faire reporter ce qui a tendu les reports sur la rente. Les transactions n'avaient pas d'ailleurs beaucoup d'activité. On n'osait pas se livrer à la hausse parce que l'on redoutait les interpellations qui vont avoir lieu sur la dernière modification ministérielle. On parlait aussi de la possibilité de livraisons de titres de 3 0/0 en liquidation. Il y avait de la fermeté sur les chemins de fer, et surtout sur les actions du Nord. La rente 3 0/0, fermée samedi à 45.90, a ouvert à 46; elle a variée de 45.75 à 46.40; elle reste à ce cours en hausse de 50 cent. La rente 5 0/0, qui était samedi à 75.25, a ouvert à 75.75; elle a varié de 75.40 à 76.50; elle ferme à 76.30 en hausse de 1.25.

— Voici quelles ont été les recettes des principales lignes de chemin de fer pendant l'année 1848. Il y aurait lieu d'ajouter aux chiffres suivants les recettes des derniers jours de l'année, qui n'ont pas encore été relevées.

Le Nord	avait produit, au 22 déc. 1848,	15,058,769 fr. 24 c.
Id.	id. 1847,	15,204,718 14
Rouen	id. au 23 déc. 1848,	5,32,147 04
Id.	id. 1847,	5,149,495 35
Le Havre,	id. au 25 déc. 1848,	837,540 50
Id.	id. 1847,	1,199,576 25
Orléans,	id. au 26 déc. 1848,	9,235,015 25
Id.	id. 1847,	10,440,253 44
Bordeaux	id. au 22 déc. 1848,	1,709,281 77
Id.	id. 1847,	2,254,006 68

— Les actionnaires du chemin de fer de Tours à Nantes se sont réunis le 27 décembre, en assemblée générale, sous la présidence de M. de la Puisse. Après la lecture du rapport du conseil d'administration, M. Sébille, membre de la commission nommée par les actionnaires pour suivre la question du rachat de la ligne, a fait la lecture d'un rapport. Il reconnaît que le conseil, pendant les négociations relatives au rachat, a défendu avec dévouement et intelligence les intérêts des actionnaires; que pendant le cours des négociations, la commission et le conseil ont marché parfaitement d'accord, mais qu'une fois le projet de rachat retiré, un dissentiment s'est élevé entre le conseil et la commission. Celle-ci voulant, nonobstant le retrait du projet de loi, continuer les démarches pour parvenir au rachat, tandis que le conseil, considérant que la ligne de Tours à Nantes n'avait qu'une valeur secondaire, ne pouvait espérer que l'Etat fit en sa faveur une exception semblable à celle dont a été l'objet l'importante ligne de Paris à Lyon. M. Sébille se plaint que le conseil ait cru devoir faire un appel de fonds de 25 francs, sans avoir consulté les actionnaires. Enfin, il a prétendu que les comptes qu'on lui avait soumis étaient exacts, mais qu'on ne lui avait pas tout communiqué. Il proposait 1^o de refuser l'approbation des comptes; 2^o de nommer une commission de surveillance et de censure qui aurait le droit d'assister aux séances du conseil sans avoir voix délibérative.

Une discussion s'est engagée sur les propositions de M. Sébille. L'assemblée les a repoussées, a approuvé les comptes à la majorité de 209 voix contre 82, et a décidé en outre que la nomination d'une commission n'aurait pas lieu.

— Il est curieux de relever la différence entre les cours des fonds publics du 31 décembre 1847 et du 31 décembre 1848 :

Le 3 0/0 a fléchi de 29 fr. 25. — Le 5 0/0, de 41 fr. 60 à 75 fr. 25. — La Banque de France, de 1450 fr. à 1750 fr. — Les obligations de la ville, de 145 fr. à 1220 fr. — Les 4 canaux, de 300 fr. à 900 fr. — Le Nord, de 151 fr. 25 à 397 fr. 50. — Orléans, de 497 fr. 50 à 710. — Rome, de 456 fr. 25 à 450 fr. — Le Havre, de 163 fr. 75 à 230 fr. — Marseille, de 392 fr. 50 à 185. — Bâle, de 75 fr. à 85 fr. — Vierzou, de 288 fr. 75 à 255 fr. — Bordeaux, de 103 fr. 75 à 382 fr. 50. — Strasbourg, de 72 fr. 50 à 340. — Nantes, de 71 fr. 25 à 318 fr. 75. — Versailles (R. D.), de 165 fr. à 130 fr. — La Gauche, de 180 fr. à 115 fr.

EXTERIEUR.

Italie. — On écrit de Turin, 1^{er} janvier :

« Toutes les communications avec la Lombardie viennent d'être interrompues brusquement par Radetzki; les roulages ici ne chargent plus pour ce pays, les malles et diligences ne partent même plus; c'est, je crois, parce que le Piémont a refusé avoine et fourrage aux troupes allemandes.

« On affiche ce matin la levée immédiate de la classe de 18 ans, les intendants militaires ont reçu l'ordre de rejoindre leurs corps; en un mot, on ne néglige rien pour se préparer à la guerre... »

— La chambre a été dissoute par décret du 31 décembre, et les collèges électoraux sont convoqués pour le 15 janvier.

— D'après une lettre reçue ce matin à Sion, le courrier de Milan, à son arrivée à Arona, aurait annoncé qu'à dater du 1^{er} janvier prochain, le cours des postes entre le Milanais et le Piémont sera interrompu.

Cette interruption a évidemment pour cause la prochaine reprise des hostilités entre les armées piémontaises et autrichiennes.

Nous ne pouvons que déplorer une mesure qui entravera la marche de la diligence, qui fait le service jusqu'à Milan et détournera du Valais le transit des lettres de la Haute-Italie. Ce ne sera point cependant une perte matérielle pour notre canton en particulier, attendu que les postes relèveront de la Confédération à partir du 1^{er} janvier.

Nous avons par Turin la confirmation de cette nouvelle : on nous communique une lettre de cette ville, du 30, qui contient ces mots : l'armistice est rompu, Charles Albert est parti pour Alexandrie; on annonce que les communications sont interrompues entre le Piémont et la Lombardie.

Transylvanie. — CRONSTADT, 9 décembre. — Un détachement de Cosaques, commandé par un Hettmann, est arrivé à Obers-Toëmoes, 10,000 hommes de troupes russes sont près de la frontière.

Hier, le bruit a couru qu'une troupe de Szekeler, divisée en trois colonnes, s'est avancée jusqu'au Toëmoes.

Prusse. — BERLIN, 29 décembre — M. Teunne, député de l'Assemblée nationale prussienne, a été arrêté hier, pour avoir voulu faire exécuter le décret de l'Assemblée refusant l'impôt.

NOUVELLES LOCALES.

La note qui nous a été communiquée hier, au sujet de l'impôt du sel, renferme quelques inexactitudes que nous nous empressons de relever aussitôt qu'on nous les signale.

Bien qu'ordinairement les lois ne soient exécutoires, à Lyon, que huit jours après leur insertion au *Bulletin des lois* à Paris, en cette occasion, la Constituante avait décrété que la loi serait exécutoire immédiatement; l'administration des douanes, de son côté, avait donné des ordres en conséquence, et, dès-lors, la suspension que l'on craignait dans la vente du sel jusqu'à vendredi n'est plus à redouter.

— Dans une réunion qui a eu lieu le jour de Noël, les typographes de Paris ont résolu qu'une indemnité de 3 fr. par jour serait accordée à ceux d'entre eux qui seraient appelés à remplir les fonctions de juré. Ils ont également décidé qu'une somme de 2 fr. par jour serait payée à ceux qui perdraient leur travail par suite de ces fonctions.

Nous applaudissons à cette résolution, et la recommandons, comme exemple, à toutes les corporations de travailleurs de Lyon. C'est par des sacrifices aussi intelligents qu'ils se montreront dignes des avantages politiques dont les a dotés la révolution de Février.

— La Saône grossit depuis quelques jours.

— Nous avons vu arriver plusieurs malles qu'on nous a dit contenir les effets de M. le maréchal Bugeaud. Elles ont été débarquées dans la rue de la Charité, vis-à-vis l'hôtel des Monnaies, où le duc d'Isly doit prendre son logement.

— On nous écrit pour nous signaler que la garde municipale de Lyon, payée par les deniers de la ville, s'est nouvellement pourvue de schakos à Paris. Les chapeliers et fournisseurs de Lyon n'ont-ils pas le droit de se plaindre ?

— La solennité religieuse et artistique organisée au profit des pauvres de notre ville, par la société chorale de Saint-Nizier (dames et messieurs), est fixée au mardi 23 du courant. Soixante huit voix, accompagnées par un orchestre nombreux et composé de l'élite des instrumentistes de Lyon, exécuteront, ce jour-là, dans l'église de Saint-Nizier, la messe en musique dite *Messe de Rome*, composée à Paris par M. Sain d'Arod.

— Le 25 décembre, à une heure de l'après-midi, à la Côte-Saint-André (Isère), le feu s'est manifesté avec une intensité effrayante dans le quartier du Château, le plus mal bâti de la ville. En peu d'instants, il a pris un développement considérable. Un groupe de douze ou quinze maisons appartenant à des cultivateurs paraissait ne pouvoir échapper au fléau. Grâce à de prompts secours, les malheurs ont été moins terribles qu'on ne s'y attendait.

Le zèle des sapeurs-pompiers et le dévouement de la population ont été admirables. Une habile direction donnée aux deux pompes et les efforts des travailleurs ont promptement circonscrit le foyer de l'incendie. C'était, nous eût-il un touchant spectacle que celui de ces enfants du peuple bravant le danger pour disputer à la voracité des flammes le cheff mobilier des malheureux incendiés.

La malveillance n'est pour rien dans ce sinistre; il a été occasionné par l'imprudence d'un sourd-muet.

Ce malheureux n'a dû la vie qu'à l'intrépidité d'un sapeur-pompier qui l'a retiré du foyer de l'incendie. Personne n'a

péri. Quelques blessures ont été occasionnées par la chute des tuiles. La perte totale peut être évaluée à 5,000 fr., et rien n'était assuré.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

« Encore un ours de moins dans les montagnes du pays de Gex. Un citoyen de Lélex, surnommé le Russe, qui, il y a quinze jours, a déjà abattu un ours, vient, avec deux jeunes gens de sa commune, de faire subir le même sort à celui qu'il avait blessé le 19. Le récit de cette chasse a de l'intérêt.

« Les trois chasseurs s'étaient mis vendredi à la poursuite de l'animal blessé en suivant les traces de sang qu'il avait laissées sur son passage. Ils furent ainsi conduits dans une caverne, où ils tirèrent un coup de fusil ; mais, sauf la détonation, aucun bruit ne se fit entendre. On fit du feu à l'entrée de la tanière pour forcer l'ours à sortir ; ce procédé n'eut aucun résultat. Il paraît que l'animal avait grimpé aussi haut que possible dans une crevasse de rocher où il trouvait assez d'air. La nuit arrivant, les trois chasseurs retournèrent à leur domicile. Le lendemain, nouvelles recherches. Retournés à la caverne, les chasseurs reconnurent bientôt que l'ours s'était enfui ; en se mettant à sa piste, ils arrivèrent à l'entrée d'une autre tanière, et comme aucun bruit ne révélait sa présence, le Russe pénétra dans l'obscur demeure. Après avoir fixé une chandelle au bout d'un bâton, il entra dans la caverne, mais sans rien apercevoir. Un de ses camarades voulut vérifier le fait, mais il ne fut pas plus tôt arrivé au fond, que l'ours, qui semblait dormir, effrayé de la lumière, se leva subitement et se précipita avec force du côté de l'ouverture en renversant le chasseur, qui heureusement n'eut aucun mal. Presque en même temps l'animal tombait entre ses deux adversaires pour ne plus se relever. La proie est une ourse, du poids de 110 kil.; elle portait 3 petits. »

Bulletin dramatique.

La deuxième représentation de *Charles VI* n'a pas été moins brillante que la première. M^{me} Steiner-Beaucée, MM. Duprat, Flachet et Belval, constamment applaudis, n'ont pas cessé un seul instant de mériter les encouragements qui leur étaient accordés.

Il est impossible de mieux dire, de nuancer avec plus de goût, de rendre avec plus de sentiment et de convenance le rôle d'Olette que ne le fait M^{me} Steiner-Beaucée dont la voix, appuyée d'une excellente méthode, est d'une grande suavité dans le médium, et dans les notes supérieures, vibrante et étendue. Actrice consommée, M^{me} Steiner a souvent obtenu les suffrages de la salle entière pour son jeu énergique et vrai, passionné et sobre tout à la fois, qui vient merveilleusement en aide à l'intelligence des moindres situations.

Si nous ne prenons part à partie chacun des artistes qui ont secondé M^{me} Steiner-Beaucée, c'est que le parler leur a depuis longtemps rendu pleine justice et que la presse a déjà maintes fois retenti des ovations qui leur ont été décernées.

L'administration de nos théâtres a eu l'heureuse idée de reprendre la *Biche au Bois*, dont on se rappelle sans doute encore les succès inouïs sous la direction de M. Fleury. Rien n'a été négligé par les artistes sociétaires pour monter avec luxe, avec richesse, cette amusante féerie. La plupart des décors ont été soigneusement rafraîchis, les costumes renou-

velés, le personnel augmenté. Aussi, les deux premières représentations ont-elles attiré la foule qui encombra littéralement la salle du Grand-Théâtre, au point qu'il nous a été presque impossible de pénétrer même dans les couloirs. Et que l'on ne nous taxe pas d'exagération complaisante, pas plus en ce qui concerne le Grand-Théâtre que les Célestins, où le bénéfice de Mlle Richard et de M. Lureau avait, hier, attiré tant de spectateurs que l'on a dû rendre l'argent au contrôle et refuser à nombre de personnes de les laisser entrer.

Nous désirons enfin sincèrement que les *Martyrs*, joués demain vendredi au bénéfice de M. Flachet, notre baryton, qui, on se le rappelle, n'a pas abandonné ses camarades, dans les mauvais jours de nos théâtres et leur a prêté l'appui de son remarquable talent avec tant de bon vouloir, continuent la voie de prospérité dans laquelle notre scène marche depuis quelques jours. Nous ne doutons pas que le public ne saisisse avec empressement cette occasion de témoigner à M. Flachet toute sa reconnaissance et toutes ses sympathies.

— Le Cirque continue à donner ses représentations dans le Jardin-d'Hiver. Malgré le froid et un pont à traverser pour se rendre dans ce palais d'Armide, les personnes qui veulent passer agréablement la soirée, y trouvent bonne et nombreuse société. Aussi, nous avons été enchantés de voir des parents entourés de leur famille, applaudir avec enthousiasme aux talents de ces artistes d'un si véritable mérite. Que les pères et mères qui veulent donner à leurs enfants une soirée amusante, les amènent au Cirque où se trouvent réunis talents, adresse et force extraordinaire dans la troupe qui y donne ses représentations.

Conseil général du Rhône.

RÉSUMÉ DES SÉANCES (suite).

Un crédit de 139,500 francs est ouvert pour travaux d'entretien des routes départementales, en 1849, sur le sous-chapitre 9 de la première section du budget.

Le crédit est réparti ainsi qu'il suit :	
Route n° 1 de Lyon à Montbrison,	6,100
Route n° 2 de Lyon à Trévoux,	40,000
Route n° 3 d'Anse à Saint-Etienne,	21,000
Route n° 4 de la Saône à la Loire,	16,900
Route n° 5 de Villefranche à Thizy,	25,000
Route n° 6 de Villefranche à Feurs,	19,000
Route n° 7 de Lyon à Charolles,	21,000
Route n° 8 de Tarare à Thizy,	11,000
Route n° 9 de Lyon à Crémieu,	2,500
Route n° 10 de Lyon à la Mulatière,	2,000
Route n° 11 du pont Lafayette à la lisière du département de l'Isère,	2,000
Route n° 12 de la Guillotière à Heyrieux,	3,500
Reserve pour dépenses diverses, destinée au paiement :	
1° Du traitement du conducteur et des salaires des piqueurs, chefs-ouvriers, gardes-magasins et préposés des ponts à bascule spécialement attachés au service d'entretien des routes départementales, des frais d'impressions, loyers des bâtiments et terrains, secours à des ouvriers blessés,	9,850
2° Des frais d'expertises de recherches de matériaux, de vente de matériaux de rebut,	2,100
Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, calculées sur les bases posées dans les circulaires du 12 juillet 1817, et 20 août 1846,	2,670
	139,500

En ce qui touche les dépenses affectées aux grosses réparations (soit de 2e catégorie);

Considérant que, depuis un certain nombre d'années, et notamment depuis dix ans, des sommes considérables ont été dépensées sur les routes départementales, en travaux neufs, et en ouvertures de lacunes.

Considérant que, si comme cela paraît évident, il y a nécessité de demander au département de nouveaux sacrifices, pour le complet achèvement de ses routes, il convient toutefois d'attendre un moment plus opportun de les exiger, et qu'il y a lieu de se borner, quant à présent, à l'emploi des ressources disponibles;

Arrête :

La somme de 59,946 fr. 56 c., disponible en 1849, pour les travaux de la 2e catégorie, suivant les détails donnés au projet de budget, présenté par M. le préfet, sous le sous-chapitre 24 de la section, sera répartie ainsi qu'il suit :

Route n° 1, de Lyon à Montbrison.	
Travaux d'élargissement et d'amélioration de plusieurs passages, en cours d'exécution.	5,800
Route n° 2, de Lyon à Trévoux.	
Travaux de construction d'aqueducs, en remplacement de cassis, et réparations du pavé dans la traverse de Serin (en cours d'exécution).	5,000
Route n° 5, d'Anse à St-Etienne.	
Travaux d'élargissement de l'Arbresle à Ste-Foy (en cours d'exécution).	15,000
Route n° 4, de la Saône à la Loire.	
Construction d'un mur de soutènement à la sortie de Beaujeu.	5,000
Route n° 6, de Villefranche à Frans.	
Travaux d'achèvement de la chaussée, entre les ponts Tarels et le département de la Loire.	5,500
Route n° 8, de Tarare à Thizy.	
Travaux de rectification à la sortie de Tarare (en cours d'exécution).	900
Indemnités pour cession de terrain aux diverses routes départementales.	28,655 03

Bourse de Paris du 2 janvier 1849.

Cinq pour cent, 76 30. — Dito fin courant, 76 35 — Trois pour cent, 46 40. — Dito fin courant, 46 35 — Quatre pour cent, » — Actions de la banque 1750 »	Quatre canaux, 900 » Rentes de Naples, » Dette active d'Espagne, » Emprunt romain, 66 1/2 Oblig. piémontaise, »
--	---

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans	720 »	Orléans-Vierzon	260 »
Paris à Rouen	447 30	Montereau à Troyes	»
Rouen au Havre	243 »	Nord	407 80
Paris à Strasbourg	341 23	Amiens-Boulogne	202 80
Paris à Lyon	»	Tours à Nantes	317 50
Avignon à Marseille	192 50	Dieppe	»
Versailles, rive droite	»	Bordeaux à Cette	»
Id. rive gauche	117 30	Lyon à Avignon	»
Bâle à Strasbourg	90 »	Centre	»
Saint-Germain	»	Paris à Sceaux	»
Orléans-Bordeaux	383 »	Sceaux	»

CONDITION DES SOIES. — Mercredi 3 janvier 1849. — Nombre de ballots entrés à la Condition, 56 — Ouvrées, 36. — Grèges, 20. — Dernier numéro, 120.

Spectacles du 4 janvier 1849.

Grand-Théâtre. — Relâche.
Théâtre des Célestins. — Départ pour l'icarie, ou Lyon en 1848. — O Amitié, ou les Trois Epoque. — Jeanne Mathieu.

Le Directeur-Gérant, JACOTTET.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Gruelette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e CORNUTY, avoué à Lyon, rue de la Bombarde, 1.

Adjudication

Au samedi 13 janvier 1849.

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sis palais de Justice, place de Roanne.

D'UNE

MAISON

et Dépendances.

Située à Lyon, rue Imbert-Colomès, n. 16, ayant une contenance d'environ 85 centiares, et dépendant de la faillite de M. Joseph Baudrand jeune.

Cette maison est construite en maçonnerie et pierres de taille, et se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée, entre-sol, quatre étages et greniers au-dessus; elle forme deux façades nord et midi; le toit est recouvert en tuiles creuses.

La principale façade au nord est percée, au rez-de-chaussée, de onze grandes ouvertures, dont dix pour portes d'entrées ou de magasins, et une au milieu servant de porte d'allée.

A l'entre-sol, il y a onze ouvertures pour croisées vitrées ayant toutes un balcon en fer.

Il y a à chacun des quatre étages également onze ouvertures pour croisées vitrées.

La façade au midi donnant sur la cour est percée, au rez-de-chaussée, de dix ouvertures, dont neuf pour portes d'entrées ou de magasins et une porte d'allée; à l'entre-sol, il y a neuf ouvertures pour croisées vitrées.

La maison est desservie par un escalier en pierres avec rampes en fer.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de quatre-vingt mille francs et outre l'exécution des clauses du cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Cornuty, avoué.

ANNONCES DIVERSES.

BONNE RÉCOMPENSE.

Il a été perdu hier mercredi 4 janvier, de midi à midi et quart, dans le trajet du quai du Peuple à la place St-Clair, passant par la rue des Capucins, cinq jetons du Gaz de Naples, N^{os} 2,075 à 2,079.

Les remettre chez M. Théodore BROUZET, place St-Clair, 7.

Il y aura récompense.

SPECIALITÉS DE SIROPS COMPOSÉS.

Pharmacie du Nègre, rue Dubois, n° 5.

M. ABBAT,

PHARMACIEN.

- Sirop de salsepareille concentré.
- de Larrey, avec et sans addition.
- dépuratif anti-dartreux.
- d'escargots et pâte.
- anti-syphilitique.

Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4.

PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis.

Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font des exercices.

Par Brevet d'invention (sans garantie du gouvernement).

EAU DU PHENIX,

ADJOINTE A LA POMMADE DU PHENIX.

Seule et unique découverte, infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux, et les faire repousser en moins d'un mois. On donne 500 francs à qui donnera autant de preuves d'efficacité. Approuvée et recommandée par les premiers docteurs et chimistes.

La grande vogue et les éloges qui se succèdent et s'accroissent tous les jours, prouvent l'efficacité de ces deux toniques.

Dépôt général chez Berle, coiffeur, parfumeur breveté, place des Terreaux, 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays.

Bureau central d'Abonnement

FONDÉ A LYON EN 1780.

Abonnement à tous les journaux de Paris, de Lyon, des provinces et de l'étranger.

Revue et Brochures. — Annonces et Insertions.

M. PHILIPPE-BAUDEBERT, 7, rue St-Dominique, près le passage Condorcet.

L'administration reçoit les Annonces aux journaux de Paris et des provinces.

Une Jeune Dame demande à tenir un comptoir et ne demande pas de rétribution.

AVIS. Le seul et véritable SAVON GLAISE propre à dégraisser la laine et la soie, qui est livré au public au prix de 20 c. les 500 grammes, se trouve chez l'inventeur rue de la Cage, 10 (magasin de laines au Mouton-Blanc). Le public est prévenu que tout savon qui n'est pas marqué *Savon glaise F. L.* est une contrefaçon.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des Maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gales, etc., etc., par l'ESSENCE concentrée de Salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal.

Prix : 5 francs le flacon.

INJECTIONS INFALLIBLES.

Extraites du Traité de Thérapeutique du D^r LUPPI.

Pour guérir en quelques jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 3 fr.

Chez CAMUSSET, pharmacien, place des Carmes, 44, vis-à-vis l'hôtel du Parc.

N. B. On ne saurait mettre en doute la service que nous rendons à l'humanité en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules, et tout le long attirail mercantile dont on a l'habitude de gorger le malade. Non seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien : seuls moyens de se débarrasser, en très-peu de temps, à peu de frais, et presque sans peine, d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse, et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

Lyon, imp. de MORGU-ROUSSEAU, rue Centrale